

Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE

EXERCICE 2022

1. ACTIVITE ET RESULTATS

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

❖ Environnement Economique Internationale

En 2022, plusieurs chocs ont frappé une économie mondiale déjà accablée par la pandémie. La croissance s'est essoufflée, la forte inflation s'avère persistante, la confiance s'est affaiblie et l'incertitude est grande. La guerre Russo-Ukrainienne a sensiblement fait monter les prix, en particulier ceux de l'énergie, accentuant les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie augmentait déjà rapidement dans le monde entier. Les conditions financières mondiales se sont nettement durcies, sur fond de mesures particulièrement énergiques et généralisées prises par les banques centrales pour relever leurs taux d'intérêt directs ces derniers mois. Selon les dernières perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale, la croissance marque fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements et des perturbations causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le rythme de la croissance mondiale devrait ralentir de 2,9% en 2022 à 1,7 % en 2023, soit son troisième niveau le plus faible en quasiment trente ans, derrière les récessions mondiales de 2009 et 2020. Ce ralentissement est dû en partie au resserrement des politiques budgétaires et monétaires visant à juguler la forte inflation. Tout choc défavorable, tel qu'une aggravation de l'inflation, un durcissement des politiques économiques ou des tensions financières, pourrait plonger l'économie mondiale dans la récession.

Dans les économies avancées, la croissance devrait chuter de 2,5 % en 2022 à 0,5 % en 2023.

Aux États-Unis, la croissance devrait tomber à 0,5 % en 2023 contre 1,9% en 2022, ce taux, inférieur de 1,9 point de pourcentage par rapport aux prévisions précédentes, constituera la plus faible performance enregistrée par ce pays depuis 1970, en dehors des épisodes officiels de récession.

Dans la zone euro, la croissance économique devrait passer de 3,3% en 2022 à 0% en 2023, ce qui correspond à une révision à la baisse de 1,9 point de pourcentage.

La Chine quant à elle devrait enregistrer une progression de 4,3 % en 2023 contre une croissance mitigée de 2,7% en 2022.

Les économies émergentes et en développement connaissent depuis plusieurs années une croissance en berne en raison d'un lourd endettement et d'investissements insuffisants, car les capitaux mondiaux sont absorbés par les économies avancées confrontées à des niveaux de dette publique extrêmement élevés et à des taux d'intérêt en hausse. En excluant la Chine, la croissance des économies de marché émergentes et en développement devrait ralentir de 3,8 % en 2022 à 2,7 % en 2023, en raison d'une demande extérieure nettement plus faible conjuguée à une forte inflation, des dépréciations monétaires, un resserrement des conditions de financement et d'autres difficultés intérieures.

Sur le marché de change, l'euro s'est négocié à 1,0666 dollars au 31 décembre 2022 contre 1,1326 dollars une année auparavant, marquant une dépréciation de 5,83%.

❖ **Environnement Economique National**

Sur le plan national, et face au ralentissement de la croissance, aux fortes tensions inflationnistes et aux conséquences de la guerre en Ukraine, le démarrage de notre économie tarde encore.

Selon les chiffres provisoires de la banque centrale tunisienne, le taux de croissance économique en Tunisie a atteint 2,2% en 2022 (contre 4,3% en 2021), sous l'effet principalement de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, la baisse de l'investissement et la persistance des effets du COVID. L'année 2023 serait aussi une année difficile avec une croissance faible prévue à seulement 1,8%.

Il est important de constater que malgré ce niveau modeste de la croissance, cette quasi-stagnation, a touché presque tous les secteurs en dehors de celui de l'extraction du pétrole et du gaz.

Par ailleurs, selon ses dernières prévisions, la banque mondiale a revu à la baisse ses prévisions de croissance économique pour la Tunisie à 3,3% en 2023 contre 3,5% prévu en juin 2022. Elle estime par ailleurs que le taux de croissance de l'économie tunisienne devrait s'établir à 2,5% en 2022 contre des prévisions de l'ordre de 3% en juin.

Concernant notre relation avec l'extérieur, et selon l'INS, durant l'année 2022, les échanges commerciaux demeurent sur la même tendance, caractérisée par un rythme plus soutenu à l'import que l'export. Suite à cette évolution au niveau des exportations et des importations, le solde commercial de la Tunisie s'établit à -25 216 MD au terme de l'année 2022, contre -16 210,7 MD durant l'année 2021.

Ainsi, le taux de couverture a perdu 4,7 points par rapport à l'année passée pour s'établir à 69,5%.

Du côté des prix à la consommation, l'inflation s'est maintenue sur une tendance haussière pour atteindre un niveau très élevé de 10,1% en décembre 2022, contre 6,6% au 31 décembre 2021 (INS). Cette évolution est due essentiellement à l'envolée des prix

internationaux des produits de base et de l'énergie et à l'ajustement à la hausse de certains prix administrés tels que le carburant.

Le taux d'inflation devrait atteindre 11% en 2023, avant de refluer à 8,9% en 2024 et à 7% en 2025, contre 8,3% en moyenne sur toute l'année 2022, selon les prévisions de la Banque centrale de Tunisie.

Sur le volet monétaire, et face aux pressions inflationnistes, la banque centrale tunisienne a décidé de relever le taux directeur de 75 points de base pour le porter à 8,0% (la troisième augmentation de l'année 2022). Également, elle a décidé de relever à 7,0 % le taux minimum de rémunération de l'épargne.

Concernant le comportement du marché financier, le bilan est positif dans l'ensemble, l'indice Tunindex a accéléré son rebond en 2022 clôturant l'année avec une hausse remarquable de 15,10% à 8.109,68 points contre un rendement de 2,34% durant 2021.

S'agissant des investissements, l'instance Tunisienne de l'Investissement (TIA) a enregistré la déclaration de 34 projets (d'une valeur supérieure à 15 millions de dinars) pour une enveloppe globale d'investissement cumulé de 3.996 millions de dinars, permettant la création de 9 340 postes d'emploi, soit une hausse de 147% par rapport à 2021 en termes d'investissement. Cette augmentation est expliquée principalement par la déclaration d'un projet de cimenterie pour un coût d'investissement de 950 millions de dinars durant le mois de mars 2022.

Quant au Dinar Tunisien, en termes de moyenne, le taux de change du dinar a connu, au cours de l'année 2022 et en comparaison avec sa valeur de l'année précédente, une dépréciation de 7,2% à l'égard du dollar américain, et de 0,9% vis-à-vis de l'euro.

Au 31 décembre 2022, L'Euro s'échange à 3,31 face au Dinar contre 3,28 au 31 décembre 2021 et le Dollar s'échange à 3,11 face au Dinar contre 2,89 un an auparavant.

Pour ce qui est de la loi de finance 2023, elle prévoit un déficit budgétaire de près de 7,5 milliards de dinars (contre 9,8 milliards de dinars en 2022), étant donné que les dépenses du budget de l'Etat se situeront au niveau de 54 milliards de dinars, alors que les recettes ne dépasseront pas les 46,4 milliards de dinars.

Le budget de l'Etat prévu pour 2023 atteindra 69,9 milliards de dinars contre 60,8 milliards de dinars dans la Loi de finance complémentaire 2022 et 55,5 milliards de dinars dans la loi de finance complémentaire 2021. Il sera financé à raison de 2/3 par les ressources propres et 1/3 par les emprunts, notamment extérieurs, soit l'équivalent de 14,9 Milliards de dinars. Ce budget a été élaboré sur la base d'un prix moyen du baril de pétrole de 89 dollars, une croissance économique de 1,8% et une inflation estimée à 10%. Plusieurs nouvelles dispositions ont été prises dans cette loi de finance dans dont on cite notamment :

- Une imposition de 0,5% à appliquer sur les biens immobiliers, dont la valeur dépasse les 3 millions de dinars ;
- Révision à la hausse de la contribution sociale de solidarité pour les sociétés, afin de soutenir l'équilibre financier des caisses sociales : 4% pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés de 35% et 3% pour celles assujetties à l'IS au taux inférieur à 35%.
- Réduction de la Contribution sociale de solidarité de 1 à 0,5% due sur le revenu imposable annuel net des personnes physiques.
- Infliction d'une amende pour tout paiement en espèces d'un montant équivalent ou dépassant les 5 mille dinars (l'amende s'élève à 20% du montant payé).

❖ **Marché de l'Assurance Vie et Evolution du cadre Règlementaire en 2022**

Les évolutions réglementaires et projets de réformes se sont poursuivies en 2022 :

- **NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES " IFRS/LAS"**

L'entrée en vigueur des Normes comptables internationales a été reportée pour l'exercice comptable de l'année 2023.

- **REGLEMENTS ET DECISIONS DU COLLEGE DU CGA**

-Règlement CGA n° 02/2022 du 24 juin 2022 fixant les règles régissant la relation entre les courtiers d'assurance et les sociétés d'assurance.

-Règlement n°1/2022 du 24 Juin 2022 Portant sur quelques aspects de la gestion financière et comptable des Sociétés d'Assurances Takaful.

-Règlement CGA n°03/2022 du 11 Novembre 2022 portant organisation des contrats d'assurance collectifs, des conventions cadres et des conventions bilatérales.

-Lignes directrices relatives à l'élaboration d'une cartographie des risques du blanchiment d'argent et financement du terrorisme au sein d'une société d'Assurance et de Réassurance.

- **DECRET-LOI ET ARRETES**

-Décret-loi n° 2022-2 du 4 janvier 2022, portant organisation de l'activité du renseignement de crédit.

-Décret-loi n° 2022-18 du 29 mars 2022, portant remise des pénalités de retard relatives au Registre national des entreprises (Obligation d'enregistrement au registre nationale des entreprises).

- **PROJETS LOI – DECRET -ARRETE**

- Inclusion financière : un projet de loi est en cours d'étude et prévoit des dispositions de modification du code des assurances.

- Echange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers :

-Projet de décret-loi relatif à l'institution d'un cadre juridique permettant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

-Projet arrêté de la ministre des finances, portant fixation des règles d'application relatives aux obligations déclarative et de diligence raisonnable en matière d'échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers prévues par l'article 17 quater du code des droits et procédures fiscaux.

- ✓ Projet de loi relatif aux droits des malades et la responsabilité médicale.

Quant aux réformes prévues pour la prochaine période pour le secteur d'assurances, elles concernent essentiellement :

- **La révision des règles de gestion prudentielles** à travers :

-L'adoption des règles basées sur les risques pour le calcul de la marge de solvabilité ;

-La fixation d'un système de contrôle complémentaire des groupes.

-L'amélioration du système de gouvernance et de gestion des risques.

-La révision de la liste des actifs admis en représentation des placements

-La mise en place d'un système d'assurance des catastrophes naturelles

-L'organisation de quelques branches d'assurance par :

-La libéralisation des tarifs automobiles.

-La révision du système « Bonus-malus » en assurance automobile.

-La révision des conventions IDA et HIDA à travers la mise en place d'un système d'échange informatisé.

-La révision des dispositions actuelles du Code des Assurances.

- La revue de la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel.

-La révision du cadre fiscal régissant les entreprises d'assurances et de réassurances.

❖ FAITS MARQUANTS 2022

✓ Introduction en Bourse de la Compagnie

L'année 2022 a été marquée par l'entrée de la compagnie sur le marché principal de la Cote le vendredi 30 décembre 2022. Les transactions ont démarré lors d'une cérémonie tenue en présence des dirigeants du Conseil du marché financier, de la Bourse, de l'Association des intermédiaires en bourse et des Assurances Maghrebria Vie.

L'introduction en Bourse de la société a été réalisée au moyen d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 2 340 747 actions et d'un Placement Global de 5 159 253 actions, soit un total de 7 500 000 actions représentant 30% du capital social. L'opération a porté sur un montant total de 45,6MD.

Le résultat du placement des titres au moyen de l'Offre à Prix Ferme a fait ressortir une demande représentant 3,9 fois la quantité offerte, attirant 1 525 nouveaux actionnaires, alors que le Placement Global a été souscrit par 48 investisseurs.

✓ Participation au capital social de GAT ASSURANCES :

Le groupe MAGHREBIA a acquis 23,06% du capital social de la société « **GAT Assurances** » dont **8,07350 %** pour Assurances Maghrebria Vie.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la volonté de réaliser un investissement profitable.

✓ Elue société RSE de l'année

Maghrebria a remporté le prix de la Société RSE de l'année dans le secteur des assurances décerné par l'agence Tunisienne de mise en place de stratégie RSE et marketing sociétal AM MEDIAS PLUS.

❖ Principaux Indicateurs de l'Activité au 31 Décembre 2022

 +13,05%

Croissance du chiffre d'affaires

- Une croissance du chiffre d'affaires de **13,05%** pour s'établir à **105.318.352 DT.**

 +13,50%

Croissance des provisions techniques

- Une augmentation des provisions techniques de **13,50%** pour atteindre **463.889.188 DT.**

 +0,12%

Evolution du résultat Technique

- Une croissance du résultat technique de **0,12%** pour s'établir à **13.631.045 DT.**

 +28,32%

Evolution du résultat net

- Une croissance du résultat net de **28,32%** pour atteindre **16.151.275 DT.**

 +58,84%

Evolution des fonds propres

- Un accroissement des fonds propres de **58,84%** pour s'établir à **115.471.809 DT.**
- Le **ROE** s'établit à **16,26%**.

❖ Réalisations au 31 décembre 2022

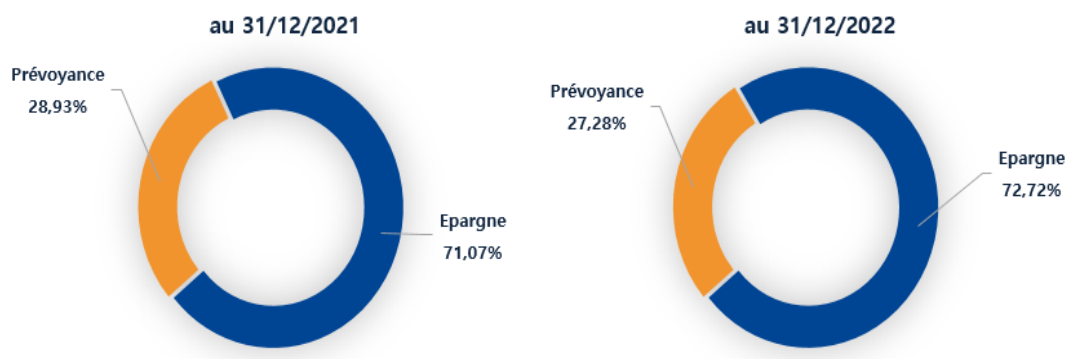
1- Chiffre d'Affaires

Au terme de l'année 2022, la compagnie réalise un chiffre d'affaires à **105.318.352 DT** contre 93.160.266 DT en 2021, en progression de **13,05%** contre 18,68% une année auparavant.

La structure du chiffre d'affaires par activité est répartie comme suit :

- L'activité épargne représente **72,72%** du total des émissions de la société contre 71,07% une année auparavant.
- La part du chiffre d'affaires de l'activité Prévoyance est passée de 28,93% au 31 décembre 2021 à **27,28%** en 2022.

Structure du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance

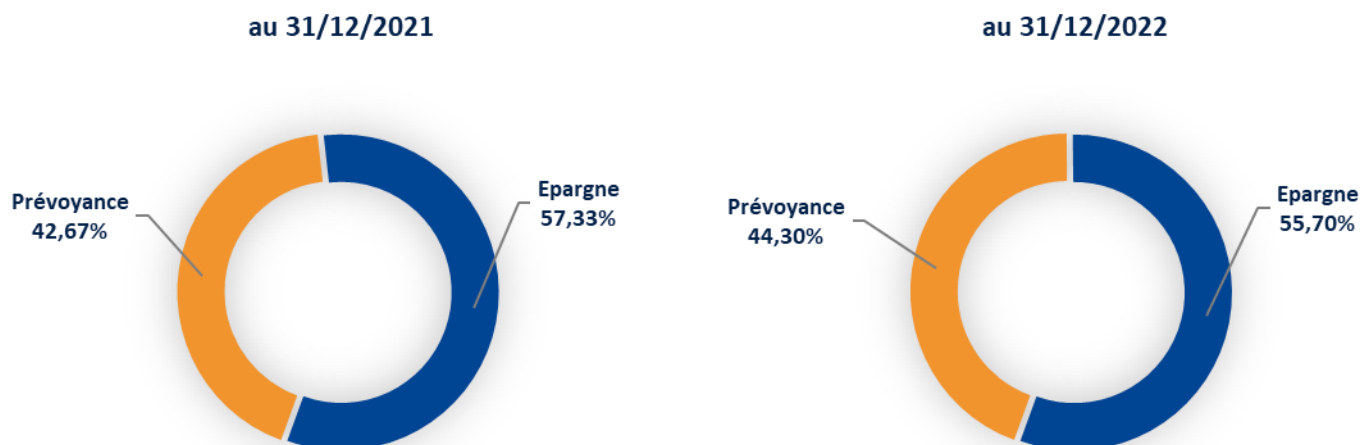


2- Sinistres et Capitaux Echus

La charge des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2022 s'élève à **25.032.081 DT** contre 28.507.137 DT en 2021, soit une diminution de **-12,19%**.

Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2022 s'élève à **21.446.201 DT** contre 17.812.725 DT en 2021 enregistrant une hausse de **20,40%**.

En termes de structure, la répartition des règlements par catégorie d'assurances est comme suit :

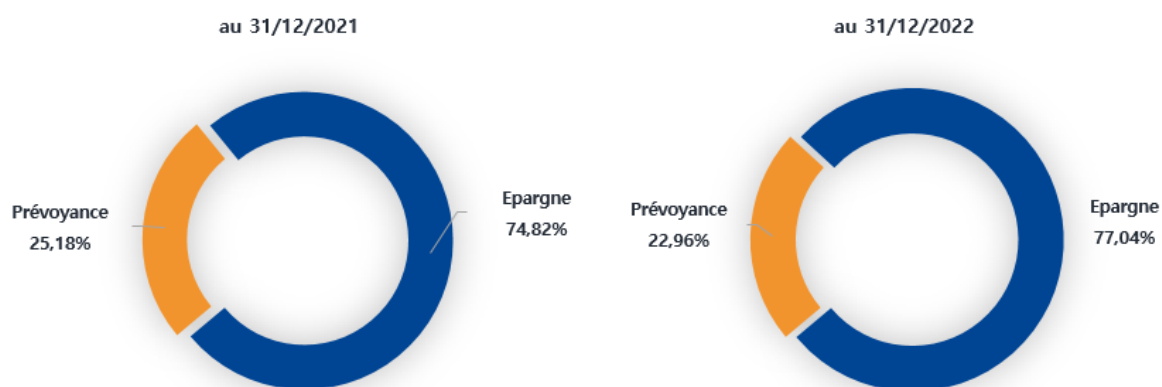


3- Provisions Techniques

Au terme Nos engagements à l'égard des assurés se sont renforcés de **55.177.183 DT**, pour s'établir à **463.889.188 DT** contre 408.712.005 DT une année auparavant enregistrant une augmentation de **13,50%**.

En termes de structure par catégorie d'assurance, la ventilation des provisions techniques se présente comme suit :

- Les provisions des produits de prévoyance s'élèvent à **106.494.553 DT** et constituent **22,96%** du total des provisions techniques contre 25,18% au 31 décembre 2021.
- Les provisions des produits d'épargne totalisent **357.394.635 DT** et représentent **77,04%** de l'ensemble des provisions de la compagnie contre 74,82% une année auparavant.



4- Actifs en Représentation des Provisions Techniques

Le montant total des éléments d'actifs admis en représentation de nos engagements techniques a atteint **534.575.347 DT** contre 444.365.335 DT au 31 décembre 2021 (+90.210.012 DT), soit une progression de **20,30%**.

Ainsi, le taux de couverture des provisions techniques s'élève à **115,24%** contre 108,72% au 31 décembre 2021.

5- Frais d'Exploitation

Les frais d'exploitation totalisent **19.176.112 DT** contre 15.285.034 DT l'année précédente, soit en augmentation de 14,28%.

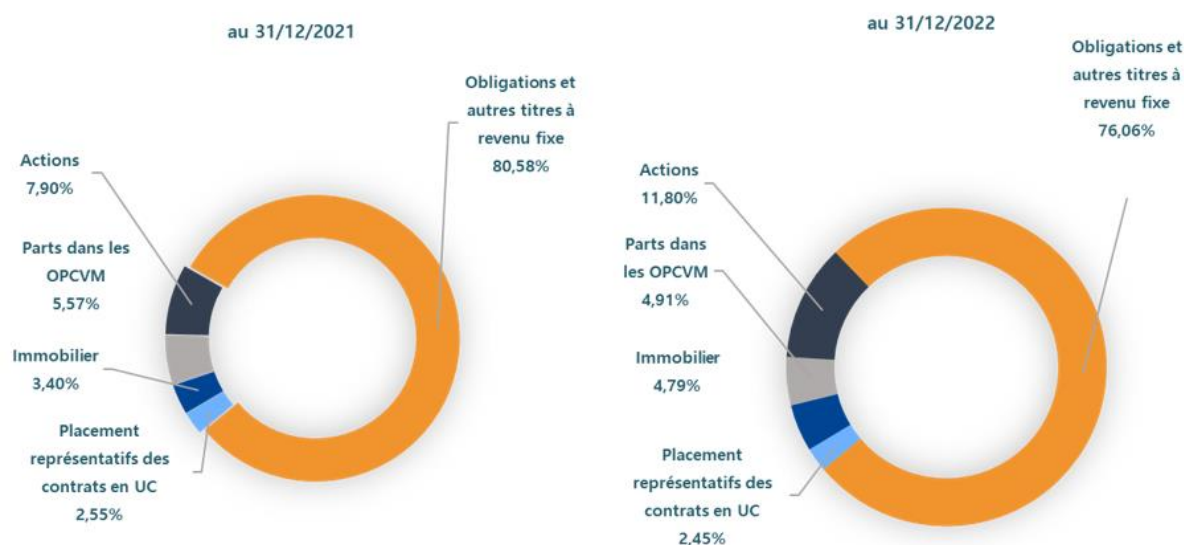
Le ratio commission sur chiffre d'affaires s'établit à **9,45%** contre 7,72% au 31 décembre 2022 et les frais généraux représentent **3,02%** du montant moyen des provisions techniques contre 2,92% l'année dernière.

6- Gestion Financière

- Situation du Portefeuille Placements

Au 31 décembre 2022, le montant total des placements de la compagnie s'élève à **502.560.284 DT** contre 442.658.375 DT au 31 décembre 2021 (+59.901.909 DT), soit une progression de **13,53%**.

En termes de structure, le portefeuille des placements de la compagnie se présente comme suit :



- Le portefeuille est constitué à hauteur de **76,06%** de placements à revenu fixe contre 80.59% au 31 décembre 2021 ;
- La part des actions dans le portefeuille représente **11,80%** contre 7,90% l'année dernière ;
- Les parts dans les OPCVM représentent **4,91%** des actifs du portefeuille contre 5,57% au 31 décembre 2022 ;
- Les placements représentatifs des contrats en unités de compte et en immobilier constituent respectivement **2,45%** et **4,79%** du total des placements contre 2,55% et 3,40% une année auparavant.

- Résultats Financiers

Les produits financiers nets atteignent **35.481.871 DT** au 31 décembre 2022 contre 31.280.570 DT en 2021, soit une augmentation de **13,43%**.

Ainsi le taux de rendement financier global s'élève à **8,13%** contre 8,23% une année auparavant.

7- Résultat

Le résultat net de la compagnie affiche une hausse de **28,32%** au 31 décembre 2022, pour s'établir à **16.151.275 DT** contre 12.586.538DT l'année précédente.

8- Fonds Propres

Les fonds propres avant affectation du résultat s'établissent à **115.471.809 DT** contre 72.697.316 DT en 2021, en augmentation de **58,84%**.

Le rendement des fonds propres est de **16,26%** contre 20,94% l'année précédente.

❖ Activités soumises à des statuts fiscaux spécifiques ou des règles publiques particulières dont la modification aurait un impact significatif.

La société n'a pas d'activités soumises à des statuts fiscaux spécifiques ou des règles publiques particulières dont la modification aurait un impact significatif.

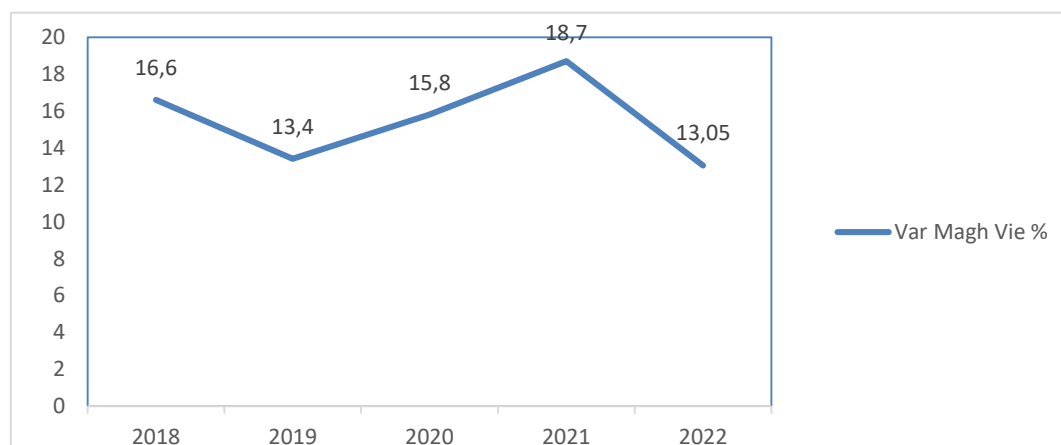
❖ Résultats de l'activité et son Evolution

Le montant total des primes émises d'assurance vie à fin 2021, selon **les premières données publiées par le Comité général des assurances**, a atteint **722,0 MD** contre 623,8 MD en 2020 et 559,4 MD en 2019, enregistrant une évolution de **15,7%** contre 11,5% en 2020 et 10,22% en 2019. La part des primes de l'assurance vie dans le chiffre d'affaires global du marché est passée de 24,3% en 2020 à **25,5%** en 2021.

1.2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Exercice comptable	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'Affaires	59 782 926	67 799 460	78 497 715	93 160 266	105 318 352
Produits Financiers Nets	14 867 365	20 186 870	24 011 330	31 280 570	35 481 871
Fonds Propres	50 195 165	55 876 130	62 863 953	72 697 316	115 471 809
Résultat net de l'exercice	8 220 835	7 768 294	9 279 957	12 586 538	16 151 275

L'évolution du **Chiffre d'affaires** d'Assurances Maghreb Vie



1.3 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Conscient des enjeux économique et financiers, de l'environnement international et national incertain, la compagnie mettra en œuvre tous ses moyens pour consolider sa position et ouvrir

des perspectives de développement rentable. Elle poursuivra l'exécution parfaite de son plan d'actions pour faire de la compagnie le choix le plus pertinent pour tous ceux qui veulent protéger ce qu'ils aiment, et une compagnie compétitive et performante.

Nos principales actions s'articulent autour des principaux axes suivants :

- ❖ Accroître notre rentabilité et renforcer nos Fonds propres
- ❖ Anticiper les tendances du marché en termes de produits, Innovations et de Nouvelles Technologies
- ❖ Améliorer la qualité de nos services et accroître la satisfaction de nos clients
- ❖ Renforcer notre démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

1.5 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Aucun changement de présentation ou de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été opéré.

2. PARTICIPATION

2.1 L'activité de la société dont on assure le contrôle :

Maghreb Vie n'a pas de participation dans une société dont elle assure le contrôle.

3. ACTIONNARIAT

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31-12-2021

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
PARTICIPATION TUNISIENNE		PARTICIPATION ETRANGERE	
1. Personnes morales	20 959 110	1. Personnes morales	
2. Personnes Physiques	4 027 093	2. Personnes Physiques	13 797
Sous Total	24 896 203	Sous Total	13 797
TOTAL		25 000 000	

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	13 557 690	54,23%
UNION FINANCIERE HOLDING	2087990	8,35%

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par **l'article 26 des statuts de la société** dans son alinéa 2« Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires » ; et dans **son alinéa 4**« Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote des dispositions légales »

3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Rien à signaler

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont prévues par l'article **13 des statuts de la société** : « Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale constitutive ou ordinaire pour un mandat d'une durée maximum de trois années. Tout membre sortant est rééligible.

L'assemblée générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement même si cette révocation et ce remplacement ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Les sociétés qui font partie du conseil d'administration doivent lors de leur nomination désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre.... »

4.2 Rôle de chaque organe d'Administration et de Direction

- **Le rôle du conseil d'administration : article 15 des statuts de la société :** « le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom de la société et prendre toutes décisions relatives à tous actes d'administration et de disposition. Le conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social...»
- **Le rôle du président du conseil : article 16 des statuts de la société :** « le président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtés par le conseil.»
- **Le rôle de la direction générale : selon l'article 17 des statuts de la société,** le directeur général de la société assume la direction générale de la société, représente la société dans ses rapports avec les tiers, il est, sous réserves des limitations légales, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois à titre de règlement intérieur, le conseil d'administration, et sans que cette limitation, puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs...

4.3 Comités spéciaux et rôle de chaque Comité

- Conformément à l'article 25 des statuts de la société : la société a **un comité permanent d'audit** composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes. »
- **Le comité de gestion des risques** : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect des politiques arrêtées en la matière.
- **Le comité des nominations et des rémunérations** : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a pour principale mission de formuler des propositions au conseil d'administration portant notamment sur la politique de nomination et de rémunération de la société, le suivi et la mise à jour de cette politique, la politique de remplacement

des dirigeants particulièrement les plans de succession des dirigeants ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Le Comité examine également les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

4.4 Membres du conseil

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT	DERNIER POSTE OCCUPE DANS LA SOCIETE, DANS LA SOCIETE MERE OU DANS UNE FILIALE	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES ACTUELLEMENT
M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Président du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par MME. YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Mme YNEN JEMAA : Directeur Général de la Société Union Financière S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par MME. Ynen JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE	-
M. SAMI BEZZARGA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A et ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	-
MME. SONIA TRABELSI Epouse GOULET	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
MME. MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUGH	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Responsable de la gestion du patrimoine familial

5. LE TITRE EN BOURSE

La compagnie a rejoint la cote de la bourse sur le marché principal vendredi 30 décembre 2022 avec un cours de **6.080 DT**.

6. AFFECTATION DE RESULTAT

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une réserve légale de 5% du bénéfice qui cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint 10% du capital social ;
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- toute somme que l'A.G. juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle régit l'affectation ou l'emploi, soit pour être portée à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvest exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2019 Avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 854 840	12 675 437	588 235	91 481	7 666 136	55 876 130
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-06-2020			-22 032	5 390 000	80 000	-81 832	-5 366 136	0
Dividendes distribués							-2 300 000	-2 300 000
Soldes au 31/12/2019 Après affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	668 235	9 650	0	53 576 130
Résultat de l'exercice 2020							9 177 799	9 177 799
+/-Variation Réserves Fonds social					7 867			7 867
Modifications comptables						102 158		102 158
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	676 102	111 808	9 177 799	62 863 953
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021			2 000 000	4 440 000	80 000	-102 201	-6 417 799	0
Dividendes distribués							-2 760 000	-2 760 000
Soldes au 31/12/2020 Après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	756 102	9 606	0	60 103 953
Résultat de l'exercice 2021							12 586 538	12 586 538
+/-Variation Réserves Fonds social					6 824			6 824
Soldes au 31/12/2021 Avant affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	762 926	9 606	12 586 538	72 697 316
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-04-2022				8 730 000	80 000	-3 462	-8 806 538	0
Dividendes distribués							-3 780 000	-3 780 000
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	31 235 437	842 926	6 145	0	68 917 316

7. CONTROLE DES COMPTES

Le commissaire aux comptes certifie la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Il vérifie périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Le commissaire aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'il a relevé.

8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les principaux indicateurs des ressources humaines de la compagnie se résument comme suit :

- L'effectif total de la compagnie est de **71** contre 69 en 2021, soit une augmentation de **2,89%**.
- L'âge moyen est de **40 ans et 11 mois** contre 41 et 1 mois en 2021.
- **32%** de l'effectif de la compagnie ont bénéficié de la formation durant l'année 2022.
- Le résultat net par employé s'élève à **227.483 DT** en 2022 contre 182.414 DT en 2021 soit une évolution de **24,71%**.

9. ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la compagnie pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques que doit effectuer la compagnie. Grâce à une meilleure maîtrise de nos processus, la compagnie peut atteindre les objectifs que le management s'est fixé. Pour cela nos ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre à compagnie de réaliser ses objectifs.

Conformément à la norme comptable générale et à la norme comptable 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et de réassurance, ci-après les principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques de Assurances Maghreb Vie.

Les objectifs de notre système de contrôle interne sont :

- Assurer la réalisation et l'optimisation des opérations et la protection des ressources de l'entreprise,
- Assurer la conformité aux lois et aux règlements,
- Garantir la fiabilité des informations produites.

L'environnement de contrôle est caractérisé par la mise en place de procédures permettant la surveillance et le contrôle des risques spécifiques liés à la réalisation et au traitement des opérations d'assurance et de réassurance, et ce en s'assurant notamment de :

- La surveillance des risques techniques
- La surveillance des risques de contrepartie
- La surveillance des risques de liquidité
- La surveillance des risques de taux
- La surveillance des risques de change
- La surveillance des risques liés aux traitements informatisés

Le système de contrôle interne d'Assurances Maghreb Vie repose essentiellement sur les impératifs suivants :

- une organisation interne adaptée
- des méthodes et des procédures appropriées
- un personnel de qualité
- des moyens matériels et sûrs de protection
- une maîtrise parfaite des risques

Cette organisation interne adaptée est caractérisée par la mise en place:

- d'un organigramme détaillé de toutes les fonctions de l'entreprise avec une définition précise des tâches et des responsabilités de chacun ;
- d'un système de délégation de pouvoirs au niveau des services centraux, des agences et des succursales ;
- de procédures simples et fiables pour la saisie, le contrôle et l'exploitation des informations ;
- de procédures simples et fiables qui régissent et organisent les relations avec les tiers et notamment les autres assureurs, réassureurs et co-assureurs ainsi que les agents et courtiers;
- d'une structure d'audit interne et d'un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales.
- d'une structure de conformité.
- d'une structure de contrôle interne.
- d'une structure de gestion des risques et d'un comité de gestion de risques.

➤ **La structure d'audit interne**

Dans un objectif d'amélioration de l'environnement de contrôle de la compagnie, des missions d'audit interne ont été menées au cours de l'année 2022 auprès de différentes entités et ce conformément au plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit de la compagnie.

➤ **La structure conformité**

Au cours de l'année 2022, les actions de la fonction conformité se sont articulées autour des principaux sujets suivants :

- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LBA/FT ;
- Legal entity identifier (LEI)
- Protection des données à caractère personnel ;
- Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

➤ **La structure gestion des risques**

Les principales actions en matière de gestion des risques se sont articulées en 2022 autour de :

- Suivi de de l'avancement des plans d'actions associés aux risques opérationnels, risques de contrepartie, risques stratégiques et environnementaux ...
- Suivi de la mise en place du Plan de continuité d'activité et formation des référents PCA.
- Elaboration de la cartographie des risques liés à la continuité de l'activité.

10. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Pour assurer la réussite de la mise en place de sa démarche RSE conformément aux exigences de la norme ISO 26000, la compagnie s'est fait accompagner par un cabinet d'experts externes.

Huit (08) enjeux stratégiques ont été définis et un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre :

1. La Promotion d'une Santé pour tous.
2. Le Support Durable aux Clients B to B.
3. L'Inclusion et l'Education Financière.
4. La Promotion de la Diversité.
5. La Digitalisation au service de la RSE.
6. La Gouvernance et la pratique de l'Ethique.
7. La Protection des Données.
8. La Promotion de l'assurance Responsable.

